



Commune de Réguiny

NUMERO
239

MARS - AVRIL 2021

Informations Municipales et Associatives

Le Mot du Maire

En mars dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2021. La situation financière de la Commune est saine. L'investissement dans le lotissement "Le Clos Neuf" est encore présent dans les comptes, mais nous ne regrettons pas ce choix d'autant plus que la vente des lots avance à grands pas (26 lots sur les 44 sont vendus ou réservés), signe de l'intérêt porté à notre commune. Concernant ce budget, nous avons également décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. La commune est toujours en mouvement, les projets et échanges en Conseil Municipal sont nombreux (cadre de vie, investissements, aménagements, sécurité routière, animation, vie sociale et économique, ...) beaucoup de sujets à développer pour le bien de la commune. Sujets que je souhaiterais développer lors d'une réunion publique dès que les conditions sanitaires nous le permettront.

La mairie qui a changé de visage avec un accueil accessible par tous et un ton plus moderne apprécié par les visiteurs.

Concernant la situation économique, nous attendons avec impatience la reprise des activités commerciales dont les bars, restaurants et bien sûr la boulangerie pour laquelle un dépôt de pain complémentaire n'a pu se concrétiser. Le fleuriste sera présent sur la commune dans un local Place de l'Eglise pour une boutique éphémère sur le week-end de la fête des mères.

En juin, auront lieu les élections départementales et régionales. Afin de garantir un espace suffisant pour la sécurité de tous, les bureaux de vote seront exceptionnellement installés à la salle multifonctions 20 Rue de la Piscine.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches. A bientôt.

Jean-Luc LE TARNEC



Parution du prochain
bulletin municipal
Juin 2021

La Mairie

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 2005 sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais.

INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, nous vous informons que la clôture des inscriptions sur les listes électorales aura lieu le **vendredi 14 mai 2021** (week-end de l'ascension) pour le double scrutin. En raison du contexte sanitaire, les bureaux de vote pour les élections départementales et régionales seront installés dans la salle multifonctions (20 Rue de la Piscine). Ne tenez pas compte de l'adresse qui figure sur votre carte d'électeur, par contre il y a bien 2 bureaux de vote. N'oubliez pas de présenter une pièce d'identité, obligatoire pour voter.

CIRCULATION EN AGGLOMÉRATION, RETOUR EN CHIFFRES

Pendant plusieurs semaines, vous avez pu apercevoir des radars pédagogiques répartis sur plusieurs rues de la commune. Ces équipements permettent d'enregistrer le nombre de véhicules qui circulent ainsi que leur vitesse et les différents créneaux horaires.

Véritable information à destination des élus sur les conditions de circulation, nous souhaitons le partager afin que chacun puisse prendre connaissance des comportements des usagers de la route. Les différentes mesures enregistrées sont prises sur des routes limitées à 50 km/heure.

Il est donc important de rappeler à chacun de respecter strictement cette limitation et d'adapter sa conduite notamment en agglomération et dans les zones pavillonnaires.

Comptant sur votre civisme.



| | Nombre de véhicules | Vitesse max enregistrée | Nombre de véhicule par vitesse | | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | | Inférieur à 40 km/h | Entre 40 et 50 km/h | Entre 50 et 60 et km/h | Entre 60 et 70 km/h | Entre 70 et 90 km/h | Supérieur à 90 km/h |
| 26 janvier au 10 Février 2021 | | | | | | | | |
| Rue des Korrigans | | | | | | | | |
| → Eglise direction Perrozan | 4678 | 67 | 3591 | 967 | 111 | 9 | | |
| → Perrozan direction Eglise | 3403 | 92 | 1364 | 1046 | 552 | 337 | 103 | 1 |
| 10 février au 18 février 2021 | | | | | | | | |
| Rue du Général de Gaulle | 8988 | 78 | 6492 | 2271 | 195 | 28 | 2 | |
| Rue Guy Ropartz | 6300 | 91 | 1542 | 3078 | 1160 | 430 | 89 | 1 |
| 18 février au 26 février 2021 | | | | | | | | |
| Rue de la belle Aurore | | | | | | | | |
| → Eglise vers Pont Hamon | 9228 | 101 | 2487 | 4506 | 1532 | 540 | 153 | 10 |
| → Pont Hamon vers Eglise | 7799 | 118 | 1681 | 3696 | 1562 | 675 | 166 | 19 |

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@reguiny.com

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51

HISTOIRE DE LA CASERNE DES POMPIERS DE RÉGUINY

Fruit du travail d'Alain MONTIEGE, sapeur-pompier volontaire au Centre de Secours et d'Incendie de Réguiny, vous allez pouvoir découvrir l'histoire de l'ancienne caserne et la vie des hommes et des femmes qui s'y sont engagés au fil des années.

Ce support est disponible sur le site internet de la commune : www.reguiny.com rubrique Réguiny infos et publications.



BUREAU DE POSTE

La poste sera fermée les MARDI 4 et 18 MAI prochains.

MAISONS FLEURIES

Les personnes qui souhaitent participer au concours communal des maisons fleuries doivent s'inscrire en Mairie avant la fin du mois de mai.

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Une fiche de pré-inscription pour la rentrée de septembre va être transmise par courrier aux parents prochainement. Celle-ci est à retourner rapidement en Mairie.

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à ce service doivent se faire connaître en Mairie avant le 5 juin, dernier délai. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 16/03 – Simon BARRON, 28 Le Pas du Loup, pose de 3 vélux façade nord
- 01/04 – Jean-Christophe MERLINI, 10 Rue du 8 Septembre 1938, clôture
- 01/04 – Guénaël LE NET, 1 Rue Jean-Pierre Calloc'h, Rénovation des façades
- 13/04 – Armel GUILLORY, 26 Rue des Moulins, construction d'un abri de jardin
- 20/04 – Simon BARRON, 28 Le Pas du Loup, construction d'un kiosque de jardin de 20 m² couvert
- 21/04 – Antoine LEGER et Pauline LE MERCIER, 16 Rue du Lac, construction d'un muret de clôture avec portail
- 27/04 – Fabrice GAREL, 17 Rue Pasteur, arrachage d'une haie et construction d'un muret

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 04/03 – L'ŒUF DE COLANY, Colany, construction d'une extension de la salle d'élevage du poulailler existant
- 25/03 – Jean-Michel et Anne-Yvonne LETELLIER, 9 Rue Lamennais, construction d'un carport
- 10/04 – José et Marie-Claire TROUVÉ, 36 Allée des Camélias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une maison de plain pied
- 14/04 – Nathalie HEURTEBIS, 28 Allée des Hortensias « Résidence Le Clos Neuf », construction d'une habitation individuelle

Etat Civil

NAISSANCES

- 04/03 – Ilo HERIHARISON VESTALYS, 7 Le Crano
- 17/03 – Rose LE GUENNEC, 5 Bel Air



DÉCÈS

- 31/03 – Martine ABIT épouse CORBLIN, 69 ans, 7 Résidence du Lavoir
- 13/04 – Aline BILLARD, 69 ans, 23 Rue des Moulins

DÉCÈS EXTÉRIEUR

André PIRIO né le 27 août 1929 à Réguiny est décédé le 9 avril 2021 à Noyal-Pontivy



L'an deux mil vingt et un, le 23 février à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 15 février 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absente excusée représentée : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO



1. Construction d'un groupe scolaire : avenant maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 portant sur le montant final de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'augmentation de l'enveloppe des travaux et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

- . Montant HT initial : 109 900,76 €
- . Avenant n°1 : 31 339,24 €
- . Nouveau montant HT : 141 240,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant d'un montant de 31 339,24 € HT.



2. Etude de faisabilité chaufferie bois

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité chaufferie bois réalisée par le cabinet H3C.

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, le recours à une chaufferie bois présente un intérêt technique et environnemental et un coût du combustible plus intéressant.

Après avoir étudié l'éventuelle faisabilité d'une solution de géothermie, le cabinet abandonne cette idée car le regroupement entre le groupe scolaire et les autres équipements limitrophes est impossible.

L'étude porte donc sur deux types de chaufferie bois : chaufferie à bois déchiqueté et chaufferie granulés.

Après avoir énuméré les différentes caractéristiques de chaque solution, il apparaît que la chaufferie bois granulés est la mieux adaptée au projet de construction d'un groupe scolaire.

Cet investissement peut prétendre à de subventions de l'Etat, du Département, de la Région et du dispositif « opération coup de pouce ».

Le Conseil Municipal autorise la poursuite des démarches pour le projet d'installation d'une chaufferie bois granulés.

3. Transactions immobilières

• **Transaction de terrain – Résidence le Clos Neuf**

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition du terrain suivant au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. Mme René AUCLAIRE et Mme Fabienne JOANNIC – Lot n° 13 d'une contenance de 691 m².

Le Conseil Municipal approuve.

Une question est posée concernant l'abattage de chênes sur un terrain limitrophe au lot n°23 de la Résidence Le Clos Neuf. En effet, la législation prévoit que tous travaux ayant pour effet de détruire ou de modifier un élément du paysage identifié par le PLU doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Un point réalisé sur cet abattage.

- ***Mobil homes***

Il avait été convenu lors du dernier conseil municipal de visiter les mobil'homes proposés à la vente par leur propriétaire, avant décision finale.

La nouvelle proposition faite à 14 000 € pour les trois hébergements a été acceptée par le propriétaire.

Un mobil'home est d'ores et déjà disponible et les 2 autres le seront au plus tard au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour l'achat de ces 3 mobil'homes au prix de 14 000 € et à l'annulation de la location des 3 parcelles.



4. Demandes de subventions : aménagement d'un giratoire

La commune peut prétendre à des aides du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) et des Amendes de police.

Il est proposé de déposer une demande pour l'aménagement d'un giratoire rue du Passoué / rue J.P Calloch.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions correspondants pour ce projet.

5. Pontivy Communauté : prestations de service de conseil juridique

Le schéma de mutualisation des services de Pontivy Communauté adopté le 15 décembre 2015 décline un certain nombre d'actions selon plusieurs axes de travail. Celles figurant au titre de l'axe I concernent la recherche de l'efficacité administrative entre les différents niveaux de collectivités du territoire, notamment par le biais de la fonction ressource. Celle-ci occupe en effet une place importante au sein des collectivités et a pour objectif de garantir, de faciliter et de sécuriser le bon fonctionnement des collectivités territoriales.

Pontivy Communauté a validé par délibération du 1^{er} décembre 2020, la mise en place d'une plate-forme de service juridique dans le domaine des marchés publics, destinée aux communes souhaitant bénéficier d'une ingénierie en la matière, sous la forme de prestations de services.

Le coût de la prestation a été défini de la manière suivante :

. Module 1 : Accès à la bibliothèque des modèles : gratuit

. Module 2 : Pack de 10 questions juridiques sur les marchés publics : 150 € TTC (sans limitation de durée). Une fois le pack consommé, la commune basculera automatiquement sur un nouveau pack de 10 questions, sauf si elle demande par courrier simple à basculer sur le choix 3.

. Module 3 : Question juridique sur les marchés publics à l'unité : 20 € TTC

La commune souhaitant bénéficier du service doit choisir la formule souhaitée : module 1 seul, module 1 + module 2 ou module 1 + module 3.

Le Conseil Municipal décide de bénéficier de la prestation de service juridique et choisi la formule modules 1 et 2.

6. Devis

- ***Remplacement vitrage salle du Conseil***

Monsieur le Maire présente les devis relatifs au remplacement des fenêtres de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la miroiterie du Blavet pour un montant de 1 810,87 € HT.



- **Capture des animaux errants**

La capture des animaux errants était jusqu'alors assurée par les services techniques.

Monsieur le Maire présente l'offre du groupe SACPA qui propose la capture et prise en charge des animaux vivants, morts, chiens dangereux... en divagation sur la voie publique pour un coût annuel de 0.832 €/habitant soit pour la commune de Réguiny un montant annuel global de 1 703.10 € HT. Il est proposé de souscrire au contrat pour une durée d'une année et à cette issue, un bilan sera réalisé pour décider de la reconduction.

Après vote, le Conseil Municipal approuve cette proposition à 12 voix pour, 5 contre et 1 absents.



7. Annulation révision des loyers 2021

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des logements communaux sont indexés à la date anniversaire de chaque contrat. L'indice de référence des loyers sert de base pour réviser les loyers des logements. Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires.

L'indice de référence des loyers se calcule à partir de la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers, et est publié par l'INSEE.

La date de l'indice de référence des loyers à prendre en compte est la date indiquée dans le bail.

Après simulation des révisions des loyers 2021 et au vu du montant insignifiant de l'augmentation, le Conseil Municipal, approuve l'annulation de la révision des loyers pour l'année 2021.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 mars à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Emmanuelle TENIER



1. Intervention de M. Sébastien ROBIC : projet avicole

En préambule de la séance, Sébastien et Marie ROBIC, éleveurs avicoles au lieu-dit « Colany », ont souhaité rencontrer les élus afin de présenter leur activité avicole et leur projet d'extension d'un bâtiment.

Ce bâtiment entièrement réaménagé accueillera 27 000 poules de plein air d'ici la fin de l'année.

2. Convention Grdf – projet biométhane

La GAEC JEGOREL développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de REGUINY et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de SAINT ALLOUESTRE.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de REGUINY et en l'absence de consommation sur le territoire de celle-ci, les parties envisagent de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de SAINT ALLOUESTRE, en se raccordant à une conduite déjà créée pour une unité à PLEUGRIFFET.

La convention a donc pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de biométhane situées sur la commune de REGUINY au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de SAINT ALLOUESTRE.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

3. Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2020.

Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

| COMMUNE | DEPENSES | RECETTES | REPORT 2019 | RESULTAT 2020 |
|-----------------------|----------------|----------------|--------------|---------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 1 348 723,35 € | 1 859 712,22 € | 281 242,06 € | 792 230,93 € |
| <i>Investissement</i> | 732 210,18 € | 909 175,87 € | 545 760,49 € | 722 726,18 € |

| LOTISSEMENT DE SANTE | DEPENSES | RECETTES | REPORT 2019 | RESULTAT 2020 |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 285 200,51 € | 360 200,51 € | -92 231,82 € | -17 231,82 € |
| <i>Investissement</i> | 285 200,51 € | 285 200,51 € | -285 200,51 € | -285 200,51 € |

| RESIDENCE DE LA GARE | DEPENSES | RECETTES | REPORT 2019 | RESULTAT 2020 |
|-----------------------|-------------|----------|-------------|---------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 15 474,45 € | 0,43 € | -3 887,64 € | -19 361,66 € |
| <i>Investissement</i> | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

| RESIDENCE LE CLOS NEUF | DEPENSES | RECETTES | REPORT 2019 | RESULTAT 2020 |
|------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| <i>Fonctionnement</i> | 610 004,54 € | 615 763,04 € | 16 790,63 € | 22 549,13 € |
| <i>Investissement</i> | 505 262,30 € | 519 149,94 € | -519 149,94 € | -505 262,30 € |

4. Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 510 988,87 €
- Un excédent reporté de 281 242,06 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 792 230,93 €.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 du budget Commune comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 292 230,93 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) : 500 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve.



5. Clôture budget annexe Résidence de la Gare

Par délibération n°2016_04_03 en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal approuvait la création du budget annexe dénommé "Lotissement Résidence de la Gare".

Les travaux d'aménagement et les ventes de l'ensemble des lots étant terminés, Monsieur le Maire propose de clôturer ce budget annexe.

Le Conseil Municipal approuve.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire rapporte que la réforme de la taxe d'habitation apporte des conséquences en matière de détermination du taux du foncier sur les propriétés bâties applicable en 2021, et informe que la part départementale de cette taxe revient désormais en compensation aux communes.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés 2021 de la commune devra désormais être égal à la somme du taux communal et du taux départemental qui, pour le Conseil Départemental du Morbihan s'établissait en 2020 à 15,26 %.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales à percevoir en 2021 comme suit :

| | |
|--------------------------|--|
| . Taxe foncière bâti | 34,41 % (19,15 % part communale + 15,26 % part départementale) |
| . Taxe foncière non bâti | 54,10 % |

7. Vote des budgets 2021

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 :

Budget principal



| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Section de Fonctionnement</i> | 1 863 392,93 € | 1 863 392,93 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 2 674 500,00 € | 2 674 500,00 € |

Budget annexe « Lotissement de Santé »

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Section de Fonctionnement</i> | 302 437,33 € | 302 437,33 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 512 637,84 € | 512 637,84 € |

Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <i>Section de Fonctionnement</i> | 575 272,30 € | 575 272,30 € |
| <i>Section d'Investissement</i> | 890 485,47 € | 890 485,47 € |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

8. Subventions 2021

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, évoque la commission finances qui s'est positionnée sur le montant alloué aux associations. Il rappelle que les subventions ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention complet. Au vu de la crise sanitaire, la commission finances a décidé de soutenir les associations et de reconduire les montants., mais n'exclut pas de revoir les conditions d'attribution l'année prochaine.

Il salue par ailleurs, le geste de deux associations (Regui'Bad et l'amicale des sapeurs-pompiers) qui ont volontairement renoncé à leur subvention.

Le Conseil valide l'ensemble des montants pour un total de 11 610 €.

9. Pontivy Communauté Prise de compétences mobilité

Pontivy Communauté est compétente en matière d'organisation des transports en qualité d'autorité organisatrice de 2nd rang par délégation de la Région Bretagne depuis 2017. L'exercice de cette compétence se traduit aujourd'hui par la gestion d'un transport régulier urbain (Pondibus et MOOVI) et par la mise en œuvre d'autres actions qui permettent d'agir en matière de

mobilité (Ehop Solidaires, aires de covoiturage, abribus, actions de sensibilisation). Depuis 2020, la gestion de ces transports scolaires pour les élèves des établissements secondaires relève de l'autorité régionale.

La Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) votée le 24 décembre 2019 a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Les communautés de communes sont donc amenées à délibérer pour prendre la compétence «Mobilité» et se positionner d'ici le 31 mars 2021, date butoir fixée dans la loi. En cas d'accord, la communauté exercera cette compétence de plein droit à compter du 1^{er} juillet 2021.



Le contenu de la compétence permet de :

- Proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire. La compétence d'AOM permettra ainsi d'intervenir dans 6 domaines principaux : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire. La mobilité solidaire dispose d'un traitement particulier dans la loi. Il sera en effet possible de mettre en place des aides financières individuelles, des conseils, accompagnements individualisés, services spécifiques ;
- Etablir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU). Ces plans de mobilité prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités (mobilités actives, partagées, ...) la mobilité solidaire (en faveur des personnes en situation d'handicap, en insertion,...) ainsi que les enjeux de logistique. Les communautés de communes auront la possibilité de mettre en place des plans de mobilité simplifiés, qui ne sont pas soumis aux procédures d'enquête publique, d'évaluation environnementale et de comptabilité avec les documents de planification (PLUI, ..) ;
- Accentuer la coordination entre les acteurs. Le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité est renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM. Un contrat opérationnel de mobilité, liant les AOM et la Région, permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité, en associant en particulier les gestionnaires d'infrastructures telles les gares ou les pôles d'échanges multimodaux. Un comité des partenaires sera créé par chaque autorité organisatrice pour faire travailler l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité. Il devra être consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, sur la qualité des services et de l'information.

Par délibération du 16 février 2021, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence mobilité et par là même de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement (17 voix Pour et 1 abstention) sur le transfert de compétence mobilité mais émet des réserves quant à l'organisation du transport scolaire.

10 Pontivy Communauté Actualisation et modification des statuts

Par délibération n°06-CC160221, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence mobilité et de modifier l'article 8.1 des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale comme suit :

8.1 AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial

Par délibération n°07-CC160221, le conseil communautaire a décidé d'actualiser les statuts de la communauté de communes et d'intégrer les dernières décisions du conseil communautaire relatives à la compétence mobilité, à la santé publique et aux Energies renouvelables EnR.

Le Conseil Municipal valide les modifications statutaires et approuve les statuts de la communauté de communes.

11 Pontivy Elaboration d'un pacte de gouvernance

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et le cas échéant d'adopter, un pacte de gouvernance après le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette loi renforce l'intégration des communes dans le processus intercommunal en prévoyant notamment des espaces de dialogue et des outils au service d'une gouvernance plus ouverte et impliquant davantage les maires et élus communautaires au sein des intercommunalités.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance au sein de Pontivy Communauté.

12. Pontivy Communauté Avenant à la convention de service commun assistance technique et administrative

Un service commun d'assistance technique et administrative aux communes pour la gestion de leur voirie et leurs programmes de travaux a été créé par délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2014. Les missions de ce service concernent l'assistance des communes dans le domaine de la gestion de la voirie et de l'aménagement urbain.

La convention de service commun arrivant à échéance le 15 mars 2021, il convient de la renouveler.

Néanmoins, compte tenu des ressources affectées et des programmes prévisionnels de travaux des services communautaires, il apparaît nécessaire de revoir son contenu pour mieux calibrer les missions.

Dans l'attente de les revoir au cours de l'année 2021, il est proposé de poursuivre cette opération de mutualisation par la voie d'un avenant.

Le Conseil Municipal accepte la passation de cet avenant.

13. Travaux voiries et réseaux

Travaux

Thierry LE STRAT, adjoint aux travaux, présente les résultats des diverses consultations relatives aux travaux à venir :

| | Point à temps | Curage de fossés | Agrandissement zones de jeux (terrain de foot) |
|---------------|---------------|------------------|--|
| EIFFAGE | 17 250 € HT | | |
| COLAS | 21 700 € HT | | |
| KALON TP | 17 000 € HT | | |
| SARL COUESPEL | | 9 550 € HT | 29 736 € HT |
| PICAUT TP | | 16 040 € HT | 9 997 € HT |



Les propositions suivantes sont retenues par le Conseil Municipal :

- Point à temps : Kalon TP pour un montant de 17 000 € HT
- Curage de fossés : Sarl Couespel pour un montant de 9 550 € HT
- Agrandissement des zones de jeux : Picaut TP pour un montant de 9 997 € HT.

Aménagement d'un giratoire – rue du Passoué / rue J-P Calloc'h

Dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire et suite aux éléments nécessaires à l'appel d'offres, il est décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre VRD au cabinet NICOLAS Associés pour un montant de 2 800 € HT.

Les missions comprennent le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des contrats de travaux.

14. Devis divers investissements

Acquisition matériel service technique

La commission travaux propose de retenir le devis de BESNARD Motoculture pour l'acquisition d'un tracteur Iseki et d'une tondeuse mulching pour un montant total de 28 275 € HT (reprise de l'ancien matériel de 1 500 € incluse).

Acquisition matériel sportif

Les devis de l'entreprise SDU relatif à l'acquisition d'un filet de séparation coulissant a été revu et s'élève désormais à 6 191,33 € HT.



L'acquisition de pare ballons supplémentaire pour le terrain des sports a été validé auprès de Sport Nature pour un montant de 5 365,67 € HT.

15. Demandes de subventions : projets communaux

La commune peut prétendre à des aides du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Il est proposé de déposer des demandes pour les projets suivants :

- Programme voirie 2021
- Curage de fossés
- Construction d'un groupe scolaire public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions correspondants pour ces projets.

16. Transactions immobilières

• **Transactions de terrains – Résidence le Clos Neuf**

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisitions des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- M. Maxime LE LAUSQUE et Mme Pauline LE BRETON – Lot n° 23 d'une contenance de 755 m²
- M. Florian JOUNOT – Lot n°34 d'une contenance de 661 m²
- Mme Catherine LE LAYO – Lot n°7 d'une contenance de 518 m².

Le Conseil Municipal approuve.

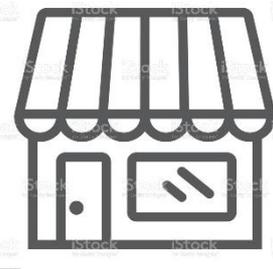
• **Bâtiment ex-boulangerie rue des Korrigans**

Lors de la séance du 23 février 2021, le Conseil Municipal avait donné son accord pour poursuivre les négociations au prix d'acquisition de 85 000 €.

Cette proposition a été acceptée.

Monsieur le Maire propose de se positionner sur cette acquisition.

L'objectif étant de préserver une vitrine commerciale au sein du centre-bourg, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 6 abstentions, décide d'acquérir ce bâtiment au prix de 85 000 €.



17. Appel à projet numérique école

Dans le cadre du plan de relance porté par le gouvernement, M. Cédric JOSSO, adjoint, présente les modalités de l'appel à projets pour un socle numérique. Il vise à :

- Soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base ;
- Réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

L'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Une demande sera déposée pour les deux écoles.

18. Espaces verts

Dans le cadre de l'aménagement et de la modification du fleurissement de la Commune, un devis d'un montant de 3 612.93 € HT a été retenu pour les Pépinières de Kerhello.



19. OGEC – Ecole Privée

L'OGEC de l'école du Sacré-Coeur sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour financer l'acquisition de matériel informatique et numérique. La commission finances propose de leur verser la somme de 1 000 €. Le Conseil valide.

20. Points de collecte – ordures ménagères

Depuis plusieurs semaines, il est remonté que plusieurs administrés se plaignent des poubelles débordantes Rue du Clos Christophe. Plusieurs membres du Conseil interviennent pour préciser que ces difficultés apparaissent aussi sur d'autres secteurs de la Commune.

Il est proposé d'établir un état des lieux des points de collecte et réfléchir à des solutions pour remédier à ces désagréments récurrents en travaillant avec les services de Pontivy Communauté.



Informations Générales

LE TRACTEUR FLAMBANT NEUF

Thierry Le Strat adjoint en charge des travaux et de la voirie a contacté trois entreprises pour remplacer le vieil Iseki de 19 CV qui a servi 30 ans à l'entretien de 15 hectares d'espaces verts.

C'est la proposition de Besnard motoculture à Loudéac qui a été retenue par la commission pour un montant de 23 900 € HT comprenant la reprise de 1500 € HT de l'ancien modèle.

Yohan Guillory a apporté le nouvel Iseki bleu de 37 cv et a rappelé son fonctionnement aux quatre agents techniques qui avaient déjà pu le tester en mars.

Pour tous ceux que la mécanique intéresse, le tracteur ISEKI TH 5370 dispose de :

- quatre roues motrices
- une transmission hydrostatique
- une capacité de relevage de 1 200 kg
- une attache remorque pour fixer les accessoires complémentaires.

L'achat de ce tracteur donnera la possibilité de le doter plus tard de nouveaux équipements.

A présent, il est utilisé à 70 % à la base de loisirs pour l'entretien des allées, aérateurs, arbustes et pelouses grâce à l'accroche d'une tondeuse mulching Iseki à trois lames neuves (5 850 €) d'une largeur de 180 cm.

Toutes ces caractéristiques font de ce tracteur un bel outil de travail !

Nos agents techniques posent devant le vieil Iseki avant son départ :

Alain Montiège, Mickaël Le Texier, Philippe Le Jallé et Jérôme Périaud, nouvellement arrivé, responsable du service, en lien avec les élus et la population.



L'accueil du nouvel Iseki et de la tondeuse tractée par les agents techniques et des membres de la commission travaux et voirie.

LA CULTURE S'INVITE A PONTIVY COMMUNAUTÉ

Pontivy Communauté souhaite élaborer un projet culturel à l'échelle de l'intercommunalité.

Afin de mener à bien ce projet, notre équipe a besoin de votre avis avant le 15 mai.

Pour ce faire, un questionnaire est disponible en version papier dans les mairies des vingt-cinq communes de Pontivy Communauté. Il est également possible de répondre au questionnaire en ligne, sur le site de Pontivy Communauté, onglet "Actualités" : <https://www.pontivy-communaute.bzh/actualites/culture-votre-avis-nous-interesse/>

Les réponses récoltées nous seront très utiles, merci de votre participation.

Plus d'infos : www.pontivy-communaute.bzh

TRANSPORT : OSONS LE TAD !

Etre accompagné pour son 1er voyage en TAD !

Le CLARPA 56, association départementale au service des retraités, propose aux personnes de plus de 60 ans de tester gratuitement un trajet en transport à la demande. Les participants se retrouveront au point de RDV, fixé chez eux ou au plus proche de leur domicile, pour prendre le TAD par petit groupe de 3 personnes avec un accompagnateur. La destination aura été choisie par le groupe.

Cette sortie permettra aux personnes de découvrir tout ce qu'il faut savoir pour emprunter le TAD : comment réserver, quels sont les points d'arrêt, à quelle heure l'attendre, où acheter le ticket, ... A l'issue de cette expérience, les participants auront toutes les cartes en main.

Ce sera également l'occasion de passer un moment agréable et convivial, dans le respect des consignes sanitaires et avec l'application des gestes barrières.

Ce programme est financé par la Conférence des Financeurs et de la Perte d'Autonomie du Morbihan. Il est organisé en partenariat avec Pontivy Communauté.

APPRIVOISEZ LA TABLETTE, CHEZ VOUS !

Les retraités ont souvent des enfants, petits-enfants ou des amis loin de chez eux. Ils aimeraient communiquer davantage avec eux, encore plus dans le contexte actuel.

Le CLARPA 56 met en place une action intitulée "Apprivoisez la tablette", pour initier les retraités de Radenac, Réguiny et Pleugriffet, chez eux, gratuitement.

Pendant 2 mois, les retraités volontaires recevront la visite d'un bénévole, aussi fréquemment que nécessaire. Il leur expliquera comment envoyer un mail, recevoir des photos et communiquer par vidéo avec ses proches mais également découvrir les possibilités du monde numérique ! Le bénévole s'adaptera au rythme et aux besoins de la personne. Au bout de 2 mois celle-ci aura apprivoisé son smartphone, sa tablette ou son ordinateur.

Une tablette et la connexion internet sont fournies, si les personnes n'en ont pas.

Les visites à domicile se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires et avec l'application des gestes barrières, dès mi-mai 2021.

Nos maîtres-mots : communiquer, plaisir et découverte.

Ce programme est financé par les fonds européens FEDER, le Pays de Pontivy. Il est organisé en partenariat avec les mairies de Réguiny, Pleugriffet et Radenac.



mosvitad
Transport à la demande

DÉPART proche de chez vous !

+60 ans
Osons le TAD !
Votre réseau de transport à la demande

Venez découvrir le TAD le temps d'un trajet avec un accompagnateur

Début des sorties en mai 2021
GRATUIT

Inscriptions et renseignements :
Carole Daniel, Clarpa56
02 97 54 12 64
caroledaniel@clarpa56.fr

clarpa56
Pays de Pontivy
Pontivy Communauté



Avec le programme "Apprivoisez la tablette, le Clarpa56 permet aux retraités d'apprivoiser le numérique.

Vous souhaitez être bénévole :

- Vous avez un peu de temps (peut convenir à une personne en activité professionnelle et qui a quelques heures à donner)
- Vous êtes à l'aise avec une tablette et/ou ordinateur et un smartphone
- Vous avez envie de transmettre
- Vous aimez le contact avec les retraités
- Vous habitez Radenac, Réguiny et Pleugriffet ou les environs proches
- Vous vous engagez en fonction de vos disponibilités, engagement jusqu'en octobre 2022.

Formation début mai et réunions régulières

Vous souhaitez bénéficier du programme :

- Vous devez avoir plus de 60 ans
- C'est gratuit.

Inscription et renseignements : Carole DANIEL, chargée de prévention au CLARPA 56 : 02.97.54.12.64 – caroledaniel@clarpa56.fr

La Vie des Associations

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

L'ADMR de Régigny et sa région recrute une aide à domicile. Candidature à déposer en Mairie de Radenac.

TRAVAUX SALLE OMNISPORTS

L'ancien sol de la salle omnisports sera retiré le mardi 25 mai. Elle sera donc indisponible jusqu'au 4 juillet inclus. Si vous voulez récupérer des plaques de caoutchouc sous forme de puzzle (70 cm x 70 cm), elles seront en vente en l'état par 50 (environ 25 m²) au prix de 10 €. Réservez en Mairie.

OHANA SOLIDAIRE : SON HISTOIRE, SES MISSIONS

Sabrina et Christophe Aubert habitent à Régigny depuis 10 ans. Installés tout d'abord Cité de Lesquen, ils achètent une maison plus grande en 2017 car ils souhaitent être famille d'accueil. Le domaine social leur tient à cœur. D'ailleurs, Sabrina est pompier volontaire.

Sabrina, Christophe et quatre amis décident de créer l'association Ohana (« famille » en Hawaïen) pour aider les gens en difficulté dans le secteur de Régigny/Radenac/Pleugriffet. Ils prennent ainsi le relais de leur voisine Madame Pantoux qui avait œuvré dans une association similaire « Entraide ».

C'est dans leur grand hangar attenant à la maison et impeccablement tenu qu'ils reçoivent les familles.

Qui aidez-vous ?

Les personnes en difficulté financière. Nous travaillons en relation avec l'assistante sociale de notre secteur. Elle nous signale les personnes à soutenir. Si des gens viennent d'abord frapper à notre porte, nous les incitons à rencontrer l'assistante sociale. Nous sommes aussi en relation avec les mairies et les CCAS.

Comment avez-vous lancé votre association ?

Nous avons fait les démarches légales, monté les statuts, reçu une habilitation sanitaire pour que notre action soit dans les règles et transparente. Un après-midi, nous avons écrit 56 courriers pour obtenir des partenariats, des dons alimentaires mais aussi culturels (sorties). Enfin, pour nous faire connaître, nous avons contacté la presse.

Quels sont vos partenaires ? D'où provient votre stock ?

Nous avons signé des conventions avec Phenix et Comerso qui s'adressent aux grands distributeurs nationaux et aux industriels et leur évitent le gaspillage. Phenix et Comerso récoltent les invendus pour les distribuer à des associations caritatives. Nous avons ainsi reçu des dons ponctuels de protections hygiéniques, de masques et bientôt, nous aurons des parkas offertes par Tanguy matériaux qui va renouveler ses tenues pro.

Mais nous avons aussi des sources d'approvisionnement plus proches : Intermarché de Pluméliau, Super U et Leclerc de Loudéac. Le plus urgent à l'heure actuelle est la recherche d'un autre magasin partenaire pour la récolte de DLC et pourquoi pas recevoir des surstocks d'usine.

Comment organisez-vous le jour de la distribution ?

Tous les mardis et vendredis matin, nous partons à 10h30 chercher la marchandise. Il nous est arrivé d'avoir notre grande table remplie de beaux légumes, d'avoir des grands sacs de pain frais. De retour à Régigny, nous préparons les paniers en fonction du nombre d'adultes, d'enfants. Il y a deux groupes, celui du mardi, celui du vendredi. Quand tout est prêt, nous prévenons les familles par sms de venir sur un créneau convenu. La contribution des bénéficiaires est de 2€ par adulte et 0,50 € par enfant. Si nous voyons que nous avons trop de marchandises, nous contactons d'autres associations caritatives proches, la banque alimentaire de Radenac par exemple. Rien ne doit se perdre.

Quel est votre équipement actuel ?

Notre véhicule personnel dont nous tirons les sièges pour recevoir le chargement, six frigos, des caisses frigorifiques, des étagères, deux grandes tables, du matériel de nettoyage et de désinfection... La subvention octroyée par la mairie nous a aidés. Nous pensons acheter bientôt des conteneurs de transport isothermes.

Quels sont vos besoins ou les dons qui pourraient être utiles ?

Nous aimerions avoir plus de produits d'hygiène, des aliments pour chien ou chat qui sont des compagnons de vie. Nous sommes intéressés par des vêtements, des jeux, en très bon état et pourquoi pas des petits et gros électroménagers en état de marche. Des dons financiers sont également les bienvenus.

Contact : Ohana solidaire, 14, rue des Korrigans, Régigny.

Christophe Aubert tél. 06 79 80 32 74 ou 06 74 38 16 50 / mail : ohana.solidaire.reguiny@gmail.com

